# Amaryllis Bonn e.G.

*Amaryllis est une jeune coopérative d'habitat située àVilich Müldorf dans la périphérie de Bonn. Depuis janvier 2008 plusieurs générations  y vivent ensemble.*

## Les lieux

La maison Photo, E. Cariou

*La maison* totalise 33 unités d'habitation, appartements, maisons individuelles, dont 6 logements sociaux.
Ces unités sont réparties sur 3 bâtiments de basse consommation  de 11 logements  chacun, reliés entre eux par des coursives. Ils ont une surface de 46/76/136 m2.
L'ensemble est adapté au handicap.
La superficie totale est de 3500 m2, dont 1000 m2 de jardin qui ne peut être parcellisé.

*Coût* :
Entrée dans la coopérative : 100 €
Part : 400€ le m2/financement privé, 300€ le m2/financement public. Soit 1/5 du coût du logement demandé.
Loyer : 8,70€ le m2/locatif privé, 5,20€ le m2/locatif social, plus 2€ le m2 pour les charges et l'entretien des espaces communs.

Garage à vélo sous une coursive Photo, E.Cariou

*Les espaces communs* : une grande salle avec cuisine, salles de réunion (une grande, une petite), une chambre d'hôtes/amiEs, un atelier,  un abri de jardin, un étage seniors, comportant cuisine, salle à manger, grande terrasse. Ils sont des lieux de rencontre qui  permettent aux habitantEs de se retrouver, entre eux et avec  les gens du quartier.

Le groupe d'habitantEs Photo, Amaryllis

Salle de réunion, nos hôtesses. Photo, E. Cariou

## Les habitantEs

70 personnes entre 1 an et 87 ans, 50 adultes,
 20 enfants. Souci d'équilibrer les tranches d'âge, 1/3 de moins 40 ans; 2/3 de 40 à 60 ans;1/3 de plus de 60 ans.

Le contrat veut que chacunE apporte à la communauté d'habitantEs ce qu'elle/il sait, ce qu'elle/il peut faire, sur la base de l'échange de savoir et de l'échange de services.
*«On n'a pas de solutions toutes faites, chaque habitantE participe activement, individuellement afin de donner forme à notre vie commune»*.
Il n'y a pas de modèle défini d'avance. *«On essaie, on se trompe, on décide de faire autrement. L'important c'est que les membres de la communauté soient prêtEs à pratiquer entraide, solidarité, respect de l'autre».*

Le choix des nouvelles et nouveaux venuEs se fait sur dossier préparé par le groupe «Contacts».
Le dossier  est présenté à l'ensemble des coopérateurs/trices pour décision.

# Amaryllis

## Il est attendu et souhaité des nouveaux/elles venuEs qu'ils/elles:

- *Respectent le choix de vie de chacun des membres de la communauté d'habitantEs.*
- *Participent activement à la construction de la vie commune.*
- *Soient disposéEs à régler les conflits dans l'intérêt de tous.*
- *Pratiquent l'entre aide et le soutien dans la vie quotidienne.*
- *Aident en cas de maladie, aident celles et ceux qui ont besoin de soins constants.*
- *Participent aux commissions d'autogestion de la coopérative.*
- *Soient disposéEs à mettre en œuvre le concept de mobilité d'Amaryllis ( réduire le nombre de voitures, partager sa voiture avec les autres habitantEs)*
- *Soient disposés à acquérir des parts, (en dehors des parts réglementaires) pour renforcer le capital de la coopérative.*

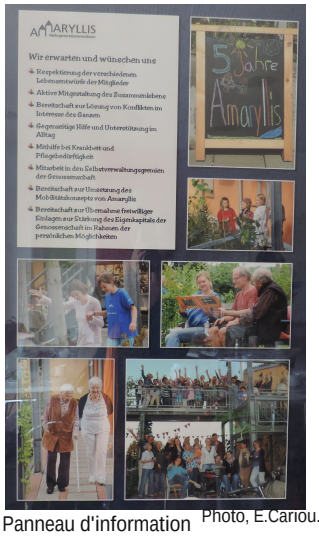

Panneau d'information Photo, E.Cariou.

Détail de la salle de réunion Photo,E. Cariou

Le jardin partagé. Photo, E. Cariou

## L'organisation de la vie collective

### Les groupes de travail

**"Animation"** et **"Jardin"** structurés au commencement du projet, fonctionnent aujourd'hui de manière spontanée, sans organisation formelle.

**"Contacts"** publie les annonces quand un appartement se libère et reçoit les personnes qui veulent rejoindre le projet.

**"Communication"** assure la promotion du concept, les relations avec la presse et les groupes visiteurs, le site, et organise 4 cafés/réunions d'information par an.

**"Mobilité"** organise la mutualisation des véhicules, d'une part, 4 voitures ont été mises en commun, les utilisations sont régulées par un tableau sur Google. D'autre part, un groupe de 10 personnes a acheté 2 voitures qu'il est possible aux autres de louer.

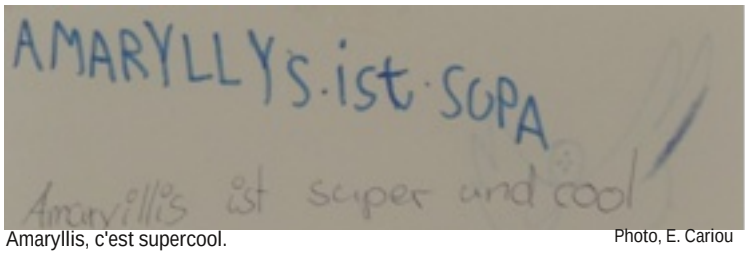

Amaryllis, c'est supercool. Photo, E. Cariou

# Amaryllis

Aujourd'hui nous accueillons des FrançaisEs

également les chats

et les enfants.

Photos, E. Cariou

## Fonctionnement de la coopérative

*Si les membres du groupe fondateur ont choisi la forme coopérative c'est par conviction politique. Elles et ils pensent que cette forme d'organisation, pratiquée au quotidien au sein du projet, est pertinente à l'échelle de la société toute entière et cela plus particuliérement aujourd'hui. Opinion plus ou moins partagée, à quelques exceptions près, par celles et ceux qui au cours des années ont rejoint le projet.*

*Les instances de représentation*:
un bureau et un CA.
*Le processus de décision* :
après avoir pratiqué le vote elles et ils se sont décidéEs pour une méthode dérivée de celle du consentement systémique. Les personnes opposées aux décisions, qui ont évalué leur résistance à celles- ci sur une échelle de 0 à 10 et qui l'estiment à 8 et plus, expliquent le pourquoi de leur refus. Le débat tourne alors autour de ce qu'il faudrait modifier pour susciter leur acceptation.

# Amaryllis +

Terrain "Amaryllis+", en arrière plan "Amaryllis e.G." Photo, Amaryllis

Si l'idée de ce nouveau projet a germé au sein d'un petit groupe de la coopérative c'est dû à la prise de conscience, lors du départ forcé de deux femmes très âgées, qu'il manquait une pierre à l'édifice "Amaryllis".
Celui- ci ne répond pas aux besoins de la grande dépendance dans l'âge et du grand handicap en général.
La décision de la construction a été entérinée en 2013, après de longues discussions afin d'avoir le consentement de l'AG. Un groupe pilote s'est constitué pour élaborer et mener à bien ce projet.
Le chantier de construction doit être terminé en 2017.

*La maison*
Elle comprendra deux immeubles de 10 logements chacun pour environ 32 personnes, y compris un appartement communautaire médicalisé pour 8/10 personnes nécessitant soutien et soins constants.
Le + est l'expression de cette combinaison, il signifie *" soigner, vivre et décider dans le quartier"* un concept qui demande encore à être développé. La maison sera située à proximité d'Amaryllis.
"Amaryllis +" s'autogére et décide elle même de son organisation sociale, elle fait partie de la coopérative "Amaryllis e. G." qui en assure la responsabilité juridique.
*Les coûts* :
Entrée dans la coopérative "Amaryllis e. G.": 100€. *Les parts:* 650 € le m2 financements fonds privés, 350€ financements fonds publics. *Les loyers:* 12€/locatif privé, 8,20 €/locatif social. Charges et entretien espaces communs compris 2€ le m2.
Le coût d'une location dans l'appartement médicalisé n'a pas encore été calculé.